

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES
MRC LES BASQUES**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles, tenue en la salle du conseil située au Centre culturel, le 2 avril 2024 à 19 h 30, à laquelle sont présents:

Siège #1 - Maurice Vaney
Siège #2 - Claudia Lagacé
Siège #3 - Johanne Beaulieu
Siège #6 - Steve Côté

Est/sont absents:
Siège #4 - Yannick Ouellet
Siège #5 - Éric Belzile

Sont également présents monsieur Etienne Bergeron, directeur général, greffier adjoint et trésorier adjoint et madame Catherine Fiset, greffière et directrice générale adjointe.

1 - Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30, sous la présidence de monsieur Philippe Guilbert, maire, qui déclare que le quorum est atteint. À moins de mention contraire, monsieur le maire participe au vote.

Aucun citoyen n'assiste à la séance.

15015

2 - Constatation à l'avis de convocation

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 323 de la Loi sur les cités et villes à tous les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Lagacé, et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents que l'avis de convocation est conforme.

ADOPTÉE

15016

3 - Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'une copie de l'ordre du jour a été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

CONSIDÉRANT la proposition de l'ordre du jour suivant :

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Constatation à l'avis de convocation
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Acceptation d'une offre de services professionnels - Création et production d'une campagne publicitaire
- 5 - Projet retenu dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2021-2023
- 6 - Avis de motion du règlement no 898
- 7 - Avis de motion du règlement no 899
- 8 - Adjudication de contrat de gré à gré - Remplacement des portes de garage du garage municipal
- 9 - Adjudication de contrat de gré à gré - Mise à niveau du système de chauffage du garage municipal
- 10 - Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Johanne Beaulieu, et résolu à l'unanimité, que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

15017

4 - Acceptation d'une offre de services professionnels - Création et production d'une campagne publicitaire

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles est l'un des partenaires financiers de l'École d'immersion française de Trois-Pistoles depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE, pour l'année 2024, l'Université Western a décidé de suspendre les cours;

CONSIDÉRANT QUE le comité de relance de l'École d'immersion française de Trois-Pistoles, qui regroupe des membres du conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles et des représentants du réseau des familles hôtesse, a été mis sur pied;

CONSIDÉRANT QUE le comité de relance recommande à la Ville de Trois-Pistoles d'accepter une offre des services professionnels pour la création et la production d'une campagne publicitaire afin d'augmenter le nombre de familles hôtesse à Trois-Pistoles;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de l'entreprise Insubordination pour le mandat incluant la coordination et le suivi du projet, l'établissement d'une stratégie de communication, la création d'une campagne, la production et l'achat médias au coût forfaitaire de 15 000 \$ avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Lagacé, et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles :

- accepte l'offre de services professionnels de l'entreprise Insubordination au coût forfaitaire de 15 000 \$ avant les taxes applicables;
- décrète de financer la dépense à même le budget de fonctionnement 2024.

ADOPTÉE

15018

5 - Projet retenu dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2021-2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Trois-Pistoles effectue la gestion de l'Entente de développement culturel (EDC) 2021-2023 conclue avec le ministère de la Culture et des Communications en vue de permettre la réalisation de différents projets culturels ayant des retombées sociales et économiques pour la communauté:

CONSIDÉRANT QUE le Comité culturel de gestion de l'Entente de développement culturel (EDC) 2021-2023 a fait la recommandation du projet intitulé «Développement d'un espace accessible et inclusif permettant la diffusion et la médiation culturelle dans le secteur du quai» réalisé par la Ville de Trois-Pistoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maurice Vaney, et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles :

- affecte les surplus de l'Entente de développement culturel (EDC) 2021-2023 s'élevant à 67 149 \$ dans le développement d'un espace accessible et inclusif permettant la diffusion et la médiation culturelle dans le secteur du quai ;
- autorise madame Sara Amélie Bellavance, directrice du service de la culture et des communications, à coordonner la réalisation des moyens d'action portés par la Ville et donc à acquérir les biens et/ou retenir les services spécialisés nécessaires pour leur concrétisation.
- décrète de financer la dépense à même le budget de fonctionnement 2024.

ADOPTÉE

15019

6 - Avis de motion du règlement no 898

Madame Claudia Lagacé conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement no 898 modifiant le règlement no 591 de zonage.

15020

7 - Avis de motion du règlement no 899

Madame Claudia Lagacé conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement no 899 modifiant le règlement no 590 plan d'urbanisme.

15021

8 - Adjudication de contrat de gré à gré - Remplacement des portes de garage du garage municipal

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer une porte de garage, d'isoler et d'installer des systèmes de sécurité de type « photocell » sur l'ensemble des portes du garage municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer des fenêtres, une porte et de réparer le pignon côté ouest du garage municipal;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Construction L. Albert (9079-9008 Québec inc.) au coût de 54 431 \$ avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudia Lagacé, et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles :

- autorise l'octroi d'un contrat à Construction L. Albert (9079-9008 Québec inc.) pour les travaux ci-haut mentionnés au coût de 54 431 \$ avant les taxes applicables;
- décrète de financer la dépense à même le budget de fonctionnement investissement 2024 « Travaux publics - Aménagement garage (fournaise et panneau de garage ».

ADOPTÉE

15022

9 - Adjudication de contrat de gré à gré - Mise à niveau du système de chauffage du garage municipal

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer le système de chauffage du garage municipal pour un système de chauffage électrique à eau chaude;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Plomberie Robert Deschênes au coût de 72 270 \$ avant les taxes applicables et excluant les travaux d'électricité et le système de contrôle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Johanne Beaulieu, et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles :

- autorise l'octroi d'un contrat à Plomberie Robert Deschênes pour les travaux ci-haut mentionnés au coût de 72 270 \$ avant les taxes applicables;
- décrète de financer la dépense à même le budget de fonctionnement investissement 2024 « Travaux publics - Aménagement garage (fournaise et panneau de garage ».

ADOPTÉE

15023

10 - Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Claudia Lagacé, et résolu unanimement, que la séance soit levée. Il est 19 h 42.

Philippe Guilbert, maire

Catherine Fiset, greffière